



31/01/2019

LES 5 FILIALES SOCOTEC SONT

LE 01 FÉVRIER 2019



ET LE 28 FÉVRIER
2019



Salariés, Vous avez largement répondu présent depuis octobre 2018 ; Suite à ces grèves, nous avons demandé à notre Direction d'uniformiser les véhicules afin de renouer un dialogue social inexistant.

Socotec a fait son choix : elle classe ses salariés en 2 catégories :

Les représentatifs et les intervenants !

La grille des véhicules qui vient de paraître en est l'image.

Pour la filiale Equipements, vous venez de recevoir une note interne concernant la prise des congés payés d'été, en total opposition avec la note de notre DRH Groupe du 18/12/2018.

« La présente note vient préciser pour les salariés de la société SOCOTEC Equipements les règles spécifiques complémentaires qui lui sont applicables.

En effet, la gestion prévisionnelle des absences est indispensable à la planification de notre activité.

Par ailleurs, compte tenu de l'indisponibilité de la majorité de nos clients sur la période estivale et tout particulièrement en août, nous devons veiller à y concentrer la prise effective des congés.

*Aussi, pour la période estivale 2019, nous vous demandons **d'inclure impérativement la période du 5 août 2019 au 19 août 2019 inclus (soit 10 jours ouvrés) dans votre période de congés.**»*

Cette note est illégale !

« A défaut d'accord d'entreprise (ou d'établissement), ou par convention ou accord de branche, la loi Travail permet à l'employeur de définir la période de prise des congés et l'ordre des départs après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. »

Mais nous avons un accord qui perdure jusqu'au 31 août 2019 !

4* Dans la période d'été (1 / 5 / N - 31 / 10 / N), chaque salarié a le droit de prendre au moins une période de 10 jours ouvrés consécutifs de congés (2 semaines).

Dans cette même période, chaque salarié a la faculté de prendre en une seule fois jusqu'à 20 jours ouvrés consécutifs de congés (4 semaines) ou en plusieurs fois la totalité de ses droits, c'est-à-dire 25 jours ouvrés (5 semaines).

Encore une bonne raison de manifester votre désaccord avec cet acharnement à dévaloriser le personnel et les métiers de cette filiale.

Ceux qui participeront, refuseront le S.T.O. de notre Direction !

Tout salarié peut faire grève. Si l'appel couvre l'ensemble de nos professions, un salarié, même s'il est le seul gréviste dans son entreprise, peut faire grève. Il n'y a pas de préavis, de délai de prévenance ou de déclaration individuelle à faire au préalable. On ne peut être sanctionné pour fait de grève. La grève entraîne une retenue strictement proportionnelle aux nombres d'heures de grève.



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat et défendez vos droits !

<http://cgtsocotec.free.fr/> et sur <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT>

Avant d'imprimer et de diffuser ce message, n'oubliez pas votre code PIN et ayez une pensée pour nos guignols.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J	Grève	31 D	31 M	31 V RIT	31 D	31 M	31 S	40	31 J	31 S	31 M

1er septembre, fin de nos accords